



DECLARATION LIMINAIRE DU CSA Gard/ Lozère 18 octobre 2024

Un dialogue social dégradé : un dialogue de façade.

Monsieur le Président du CSA,

Nous nous retrouvons aujourd'hui le 18 octobre 2024 autour du CSA Gard-Lozère. Tout d'abord, nous souhaitons nous féliciter de la mobilisation des agents portée par l'intersyndical qui nous a permis de limiter l'impact du plan social annoncé le 31 juillet dernier par la DPJJ. Ce mouvement a également permis de rendre visible, dans les médias mais aussi à la Chancellerie, la dégradation des conditions de travail, une gestion désastreuse et l'appauvrissement du dialogue social au sein de la DPJJ.

Nous ne pouvons que regretter la faible mobilisation des cadres, sur notre territoire, autour de revendications pourtant communes : défense de notre service public, défense de notre outil de travail et des valeurs éthiques qui concernent pourtant l'ensemble des agents tous corps confondus.

A défaut de l'être sur son territoire, la CGT PJJ se réjouit d'être enfin reconnue et associée au plan d'action du Garde des Sceaux annoncé le 2 octobre 2024. Ainsi, la

CGT PJJ pourra défendre ses revendications en matière de dialogue social, des droits des agents et des conditions de travail.

En effet, sur ce territoire, nous constatons, une nouvelle fois, que la politique territoriale demeure brouillonne, *« avec des actions tous azimuts sans déclinaison concrète et dont nous recherchons encore et toujours le sens : jusqu'à quand ? »*.

Rien ne change, si ce n'est le mépris du dialogue social. Nous n'avons même plus de documents transmis préalablement pour préparer le CSA. L'absence de réponses à nos demandes de moyens syndicaux reflètent ce triste constat (absence de local syndical, allègement de la charge de travail des élus, absence de panneaux syndicaux sur certains services, absence de communication sur des dossiers du territoire etc.).

La CGT PJJ se questionne sur cette communication de façade et non incarnée, nous revendiquons toujours un dialogue social de qualité et constructif. **Et, c'est vous avez la responsabilité de le faire vivre !!!**

Aussi, la CGT PJJ vous rappelle que vous êtes également garant du respect **de l'organisation du temps de travail et du droit des agents**.

Encore une fois, notre syndicat condamne le non-respect des garanties minimales rappelés dans l'accord ARTT 2002. Pour exemple, les collègues de permanence PEAT le WE, ne bénéficient pas d'un repos consécutif de 36 heures, que le éducateurs en milieu ouvert peuvent être mobilisés au-delà de leur amplitude horaire (travail le samedi hors astreinte), que les cycles d'emploi du temps en hébergement ne sont toujours pas repérés, les agents peuvent être rappelés sur leur temps de repos voir sur leurs congés. **Nous réitérons donc notre demande d'être destinataire des dates des cycles de planning en hébergement.**

Si les agents sont soumis à la loi de 2002, (DIPC, RIS, PCPC..) qu'en est-il de nos cadres à notre égard ? Nous rappelons que **les projets de service**, conformément à cette loi, doivent être renouvelés tous les 5 ans. **Sur ce point, nous regrettons que la DT ne soit pas en capacité de faire respecter cette loi.**

Pour information, la CGT PJJ n'a jamais été consultée pour avis pour le moindre projet de service depuis au moins 5 ans. De plus, vous ne pouvez pas ignorer le lien

entre la désorganisation des services, la perte de sens, la dégradation des conditions de travail avec l'absence de cette feuille de route.

Nous nous interrogeons sur l'élaboration d'un PPU avant même la validation du Projet de Service ; la méthode intrigue...

De même, qu'en est-il du projet territorial 2023-2026 que nous avons consulté il y a un an et demi et dont nous n'avons toujours aucun retour ?

Monsieur LE DT, vous comprendrez que la CGT PJJ, représentante des personnels, soit excédée de cette politique d'affichage non incarnée : les agents souffrent, la perte de sens est saillante, le management se déshumanise, les actions concrètes sont inexistantes, le dialogue social s'appauvrit...Monsieur le président du CSA : JUSQU'A QUAND ?

NB pour les agents : une impression de déjà vu ? Oui, la politique territoriale étant toujours la même, nos revendications restent donc inchangées.